



•••

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • OCTOBRE 2023

Des associations demandent le retrait de l'article 53 du Projet de Loi de Finance.

Les associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles, signataires, demandent le retrait de l'article 53 du PLF.

Cet article qui modifie le Code de l'Education et revient sur la loi de 2005 est un cavalier législatif qui n'a rien à faire dans une loi de finances.

Il organise la régression des droits des enfants et de leurs familles dans l'accès à la scolarisation.

Les droits opposables obtenus par les familles en CDAPH céderont la place à des négociations aléatoires avec des professionnels de l'école et le financeur deviendra le prescripteur de l'aide humaine.

Il oblige les familles à accepter l'avis obligatoire de professionnels dont rien ne garantira les compétences, oublie les libéraux, entérine la possibilité d'avoir une AESH privée que seuls les plus favorisés socialement pourront s'offrir.

Danièle Langloys, présidente Autisme France et **Christine Meignien** pour le Collectif Autisme.

Nathalie Groh, Présidente de la FFDys

Claudine Casavecchia, Présidente d'HyperSupers TDAH France.